

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2016

Présents : DUGELAY Valérie, BOUVET Nicole, BERJOT Valérie, BARJON Hervé, FORNAS Maurice, DIDIER Michel, DAVAINÉ Alix, SOSPEDRA Gilles, LE CALVE Jean-Philippe, VIVION Daniel, TISSERAND-NOBECOURT Sylvie, BERNARD Anne-Sophie, CHANDIOUX Georges.

Absents : MAZZOTTI Cédric, HUG Catherine, Annick FOURRICHON, BESSON Anthony, CUZOL Raphaële.

Pouvoirs : MAZZOTTI Cédric a donné pouvoir à CHANDIOUX Georges.

HUG Catherine a donné pouvoir à DIDIER Michel.

Anthony BESSON a donné pouvoir à FORNAS Maurice

Annick FOURRICHON a donné pouvoir à LE CALVE Jean-Philippe.

Raphaële CUZOL a donné pouvoir à BERNARD Anne-Sophie.

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 Heures sous la présidence de Madame DUGELAY Valérie, Maire.

Secrétaire de séance : BERJOT Valérie.

ORDRE DU JOUR:

1. Approbation du compte rendu du 13 septembre 2016.
2. Prorogation de la délégation de service public de l'assainissement collectif et non collectif avec la Lyonnaise des Eaux.
3. Approbation du rapport du Maire ci-joint et du recours à la délégation de service public pour la gestion de l'assainissement collectif et non collectif.
4. Adhésion à la SPA pour l'année 2017.
5. Le point sur les travaux.
6. Compte rendu des commissions et des intercommunalités.
7. Questions diverses.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 13 SEPTEMBRE 2016.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité mais il est demandé que soit bien indiquée la notion de quotient familial dans les tableaux relatifs aux formules proposées au centre de loisirs. (point 1 de l'ordre du jour).

OPTION 1

Mercredi 11h30-12h30 : accueil sans repas

Tarifs à l'heure	Résidents de Lucenay	Extérieurs
QF inférieur à 500€	1,50	1,60
QF de 500 à 800€	1,70	1,80
QF de plus de 800€	1,90	2,00

Ce temps est facturé sur la base du tarif périscolaire en vigueur. Toute demi-heure entamée est due.
Absence injustifiée = 2€

OPTION 2

Mercredi 11h30-14h00 : accueil avec repas

Forfait par mercredi (2h30) Accueil et repas	Résidents de Lucenay	Extérieurs
QF inférieur à 500€	8€	8,25€
QF de 500 à 800€	8,65€	8,90€
QF de plus de 800€	9,25€	9,50€

OPTION 3

Mercredi 11h30-18h00 : Repas et après midi

Forfait par mercredi (6h30) Après-midi et repas Forfait de 11h30-17h00	Résidents de Lucenay	Extérieurs
QF inférieur à 500€	12€	12,65€
QF de 500 à 800€	13,65€	14,30€
QF de plus de 800€	15,25€	15,90€

QF= quotient familial

2) PROROGATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF AVEC LA LYONNAISE DES EAUX.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a délégué l'exploitation de son service public d'assainissement collectif et non collectif par un contrat de délégation à la Lyonnaise des Eaux (devenue SUEZ) entré en vigueur le 1er janvier 2011 et qui se termine le 31 décembre 2016. Madame le Maire rappelle que la commune de Lucenay faisant partie des rares communes à gérer seule son service assainissement, elle avait engagé des pourparlers avec le SACSA afin de rejoindre ce syndicat au 1er janvier 2017. Le SACSA avait donné un accord de principe lors de sa séance du 26 novembre 2015 à l'adhésion de la commune de Lucenay et le conseil municipal de Lucenay avait par délibération du 15 décembre 2015 donné un avis de principe favorable à l'adhésion au SACSA. Le SACSA a finalement refusé par délibération du 27 juin 2016 la demande d'adhésion de la commune de Lucenay. La Commune se retrouve dans une situation difficile, la commune n'a pas le temps matériel suffisant pour mener à bien la procédure de renouvellement de la concession de service public du service assainissement sachant qu'il faut un délai minimum de 9 mois pour renouveler un contrat de délégation . Par conséquent, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant de prolongation de la délégation de service public de l'assainissement collectif et non collectif jusqu'au 30 juin 2017 soit six mois supplémentaires. Madame le Maire indique que SUEZ n'a pas voulu signer l'avenant aux mêmes conditions financières que le contrat initial étant donné que Suez était déficitaire de 20 000 euros par an depuis six ans. Deux solutions ont été proposées par Suez. Il fallait soit augmenter le tarif de l'usager, soit supprimer certaines charges d'exploitation. Après négociations, la commune ne souhaitant pas pénaliser les usagers, la seconde solution a été retenue. Les obligations de curage préventif des réseaux d'eaux usées et de curage des avaloirs sont supprimées pendant 6 mois ainsi que le programme de renouvellement de matériel. Madame le Maire précise que Suez s'est engagée avant le 31 décembre 2016 à effectuer tous les curages préventifs et à remplacer la pompe de reprise des boues épaissies et l'agitateur du silo à boue pour un montant de 7672 euros HT. Par conséquent, la prise de risque pour la commune paraît raisonnable sur six mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve cette proposition et autorise Madame le Maire à signer cet avenant de prolongation.

3) APPROBATION DU RAPPORT DU MAIRE CI-JOINT ET DU RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a décidé de prolonger jusqu'au 31 juin 2017 le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif et non collectif à la Lyonnaise des Eaux devenue Suez. La réalisation de ce service au-delà de cette date repose sur une décision municipale sur le principe du futur mode de gestion du service.

Madame le Maire présente ensuite au Conseil Municipal le rapport qui a été annexé à la convocation du conseil municipal. Ce rapport expose les deux principaux modes de gestion possibles que sont la gestion directe et la gestion déléguée. La gestion directe implique que le service soit exploité directement par la commune. La gestion déléguée consiste à déléguer, à une autre personne juridique distincte de la commune, la responsabilité d'exploiter. La commune de Lucenay n'ayant pas les compétences en interne, il convient que la commune continue à déléguer la gestion du service à une entreprise spécialisée afin de bénéficier de la compétence de spécialistes dans tous les domaines de la gestion des eaux usées. Madame le Maire donne ensuite lecture des caractéristiques de la délégation de

service. Les missions confiées au futur délégataire sont exposées, sa responsabilité est explicitée, la durée minimale du contrat est fixée à 10 ans avec possibilité de variante justifiée par ses prestations et/ou le montant des investissements proposés. Les modalités de la consultation sont résumées. Madame le Maire précise que la commune est assistée du cabinet Bac Conseils en qualité d'assistant à maître d'ouvrage pour assurer une veille juridique sur la procédure de consultation et accompagner la conduite des négociations. La mission s'élève à 6200 euros HT soit 7440 euros TTC.

Madame le Maire demande ensuite au conseil municipal :

- d'approuver le recours au système de gestion du service public de l'assainissement collectif et non collectif de la commune de Lucenay, par délégation,
- d'approuver, les caractéristiques de la délégation du service public de l'assainissement collectif et non collectif décrites dans le présent rapport,
- d'autoriser, Madame le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer toutes pièces y afférentes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve toutes ces propositions et autorise Madame le Maire à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L 1411-1 à L 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer toutes les pièces y afférentes.

4) ADHESION A LA SPA POUR L'ANNEE 2017.

Madame Le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une convention pour l'année 2017 relative à l'accueil et à la garde des chiens et des chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public du territoire de la Commune entre la SPA de Lyon et du Sud Est. Cette convention permet à la Commune de répondre à ses obligations, prévues aux articles L211-24 et suivants du Code Rural étant donné que la commune ne dispose pas de fourrière animale. Le montant forfaitaire de l'indemnité pour la réalisation des prestations proposées correspondant à l'accueil des animaux, aux obligations de gestion de la fourrière et à la participation aux frais de capture et de transport est fixé à la somme de 0,35 euro par an et par habitant soit 632.10 euros. Le Conseil Municipal après en avoir pris connaissance et délibéré, approuve ce document à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

5) LE POINT SUR LES TRAVAUX.

Travaux de bâtiments : Monsieur DIDIER Michel, conseiller municipal chargé des bâtiments présente les travaux :

Salle d'évolution à l'école maternelle : 4 blocs d'ambiance ont été changés. Lors de la mise en route du chauffage par l'entreprise CERFIC, un problème est survenu au niveau de la pompe de la géothermie, cette pompe est à remplacer, la commande est passée. Dans l'attente, des radiateurs électriques sont installés, la réparation est en cours, l'entreprise est intervenue aujourd'hui.

Ecole primaire : 2 vannes thermostatiques ont été posées dans une salle de classe.

Mairie : suite à l'installation de l'agence postale au secrétariat, des travaux d'électricité ont été nécessaires (installation de prises électriques supplémentaires). La ligne téléphonique de l'agence a été transférée à la mairie le 17 octobre par Orange. Le déménagement a été effectué le lundi 17 octobre par l'équipe technique.

Local Petit Gibus : Nos anciens ont pris possession des lieux le 29 septembre 2016. Une étagère a été installée, un tableau et différents aménagements ont été réalisés par l'équipe technique.

Travaux de voirie : ils sont exposés par Monsieur LE CALVE Jean-Philippe, adjoint à la voirie.

Eclairage public :

Nous avons subi fin septembre un orage particulièrement violent. De nombreux luminaires ont donc été hors service. Nous avons demandé une intervention à notre gestionnaire, le SYDER, et les réparations ont été effectuées dans la semaine.

Cependant le secteur « Genetay, Grand Plantier et Bel Air » est resté plusieurs jours sans éclairage public suite à une rupture générale d'alimentation qui nécessitait l'intervention d'ENEDIS. Notre prestataire a bien fait sa demande d'intervention, mais il y a eu une confusion chez ENEDIS qui a retardé le rétablissement de l'alimentation.

Création d'un parking en centre village :

Nous créons 21 places de parking au centre village au niveau de « La Ruelle ».

L'entreprise RODRIGUEZ a effectué les premiers travaux de terrassement. Nous attendons les interventions des différents concessionnaires qui gèrent les réseaux sur cette zone. Les bordures complémentaires, les ouvrages pour recueillir l'eau pluviale et la partie principale des enrobés seront réalisés concomitamment dès que ces derniers seront intervenus. C'est la raison pour laquelle nous laissons pour l'instant les parkings en « concassé ».

Travaux de voirie :

L'entreprise EUROVIA et le cabinet REALITES ont la charge de ces travaux. Du fait du retard pris par certains prestataires en amont, et EUROVIA regroupant ses interventions, les travaux sont décalés :

- 1- Reprise du trottoir route de Morancé : Le trottoir a été repris en enrobé noir. Les accès de véhicules ont été réaménagés afin de sécuriser leur sortie sur la RD 30.
- 2- Chemin du Bief (de la rue du Stade à la rue des Saignes) : des trottoirs côté lotissement ont été réalisés. Les enrobés sont réalisés sur le bas. Nous attendons pour réaliser les enrobés sur la partie haute des trottoirs le déplacement d'un luminaire. La voirie a été élargie et sera « reprofilée » très prochainement.
En fonction des conditions climatiques, nous attendons probablement le printemps pour réaliser l'enduit bicouche sur la route.
- 3- Reprise d'enrobé rue des Chopines : Report les semaines 45 ou 46
- 4- Reprise enrobé chemin des Grands Plantiers : Dans le virage au niveau du n° 241, nous reprenons le bas-côté de la voirie qui s'affaisse. Report les semaines 45 ou 46
- 5- Réalisation d'un plateau traversant route d'Anse au carrefour rue du Plantay : Afin de sécuriser le carrefour avec la rue du Plantay, et de modérer la vitesse des usagers de la RD30, nous réalisons un plateau traversant (ralentisseur). Nous attendons le retour de l'analyse amiante semaine 43. En toute vraisemblance, les travaux seront réalisés semaines 45 ou 46 ; ils nécessiteront une circulation alternée sur 2 jours.

6) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS ET INTERCOMMUNALITES.

Commission économique : l'épicerie située au cœur du village a fermé. La commission se réunira prochainement pour étudier ce dossier ainsi que le devenir du local qui était destiné à l'agence postale communale.

Groupe de travail sur le transport de la communauté de communes :

Mr Barjon Hervé fait le point sur la question du transport des personnes isolées. Après 6 mois d'utilisation (de mars à août), le bilan est le suivant. Sur les 34 communes, 24 personnes se sont inscrites et ont effectué 236 trajets. Aucune personne de Lucenay ne s'est inscrite. Des propositions d'amélioration ont été présentées. Il est demandé l'inscription à l'année. Le groupe de travail est d'accord pour permettre 200 utilisations par an.

Une enquête de satisfaction avec l'aide des CCAS sera réalisée après un an d'utilisation. Le groupe de travail a également évoqué la possibilité de passer par le transporteur pour la vente de tickets.

SIVU Lucenay Morancé : Anne-Sophie Bernard, Présidente rappelle que le syndicat étant dissous par le Préfet au 31 décembre 2016, il convient de prévoir les conditions de liquidation et le sort de l'extension du vestiaire du terrain de football. Cette question n'a pas été abordée lors de la dernière réunion du SIVU. Madame la Présidente informe l'assemblée délibérante qu'il convient de prévoir l'après SIVU dans les prochaines semaines.

Commission économique de la communauté de communes : Mme Vermare Michèle indique que le schéma de développement économique est en cours d'élaboration.

Commission urbanisme de la communauté de communes : la commission doit étudier la création d'un éventuel PLUI au niveau de l'intercommunalité. Les conseils municipaux des communes doivent délibérer avant le 30 mars 2017. La tendance qui se dessine est plutôt négative.

Commission scolaire. Valérie BERJOT rappelle qu'une classe a fermé cette rentrée scolaire et que ALFA 3A en charge du périscolaire et de l'animation du centre de loisirs sans hébergement a changé de directeur. Le changement est bien vécu par l'équipe d'enseignants et le personnel.

Fleurissement : Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a obtenu le 2ème prix. Elle remercie les agents techniques pour leur excellent travail.

7) QUESTIONS DIVERSES.

A) Communication d'un courrier

Madame le Maire a donné à l'assemblée d'un courrier d'un administré adressé à l'ensemble du conseil municipal qui se plaint à nouveau de nuisances à la salle Polysons suite à la soirée des classes en 8 de Lucenay.

B) Collecte des textiles

Madame le Maire expose que la communauté de communes nous informe que la société en charge de la collecte des textiles sur la commune est en liquidation judiciaire. La société PHILTEX qui collectait pour le compte de NTA (anciennement SOEX) a repris à sa charge la collecte. La communauté de communes est concernée avec les bornes des déchetteries de Anse et Chazay. Afin de pouvoir continuer à collecter l'ensemble des bornes, la société PHILTEX a besoin de signer une convention avec le président de la communauté de communes ou une convention à part avec le maire de la commune où se situe le point de collecte. Après en avoir délibéré et par 10 voix Pour, 6 voix Contre, 3 abstentions, le conseil Municipal souhaite que le Président de la communauté de communes signe une convention globale incluant le point de collecte de Lucenay.

C) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Madame BOUVET Nicole, conseillère municipale déléguée, fait un résumé sur ce rapport.

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Anse et Région regroupe les 4 communes suivantes : ANSE, AMBERIEUX, LUCENAY et SAINT BERNARD.

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société LYONNAISE DES EAUX en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er mars 2013. La durée du contrat est de 12 ans.

Les prestations confiées à la société LYONNAISE DES EAUX sont les suivantes :

- Gestion du service
- Gestion des abonnés
- Mise en service
- Entretien
- Renouvellement des branchements, compteurs équipements fonctionnels et canalisations < 12m

Le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Anse et Région prend en charge le renouvellement des canalisations > à 12 m et du génie civil.

Le Syndicat produit une partie des volumes mis en distribution grâce au puits du Divin (1/3). Il est aussi alimenté par un achat d'eau au Syndicat Mixte d'Eau Potable de Saône-Turdine, complété par un achat d'eau au district de Villefranche pour le quartier de Bordelan.

Patrimoine du syndicat

- 1 unité de production
- 1 station de pompage-réservoir
- 2 réservoirs
- 86.5 Km de canalisation
- 4364 branchements
- 4381 compteurs avec un âge moyen de 3.38 ans

Le nombre de branchements et compteurs est en progression d'environ 2% en phase avec la croissance démographique.

Cependant le volume facturé reste stable.

Le rendement du réseau est de 73.9%

La qualité de l'eau

100% de conformité sur les prélèvements du suivi sanitaire et de l'autosurveillance (analyses microbiologiques et physico-chimiques)

Prix de l'eau

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Le prix moyen TTC du service au m³, basé sur une consommation de 120m³ est de 2.49€ au 1er janvier 2016. En progression de 1% par rapport au 1er janvier 2015.

Les recettes se répartissent entre le délégataire, le syndicat et l'agence de l'eau.

D) Développement durable

Madame Nicole Bouvet , conseillère municipale déléguée , en charge de ce dossier expose que lors de la réunion publique du 5 octobre , Marie France Pellegrin, animatrice de l'association Notre Village nous a présentés le bilan de Lucenay. Engagés depuis 2008 avec cette association qui accompagne les communes de moins de 3500 habitants dans la démarche développement durable, nous avons réalisé deux programmes de trois ans, le renouvellement de notre adhésion se termine en 2017.

Aujourd'hui le développement durable est intégré dans nos décisions. Après débat, la commune ne souhaite pas présenter un 3^{ème} programme, par contre la commission développement durable intégrera des Lucenois qui ont manifesté leur intérêt pour ce sujet.

E) Panneau d'affichage :

Mme DAVAINÉ Alix trouve que la luminosité du panneau d'affichage est éblouissante la nuit, elle demande si elle peut être baissée. Madame BERNARD Anne-Sophie lui répond que ce n'est pas possible techniquement.

F) Panneau d'affichage dans la zone artisanale : Mme Davaine Alix indique que le panneau comporte des informations erronées et demande de l'enlever ou de le mettre à jour. Il est décidé de l'enlever

G) Rond-point sud : Mr SOSPEDRA Gilles évoque le problème de la sécurité au niveau de ce rond-point. La commission de voirie se réunira pour étudier cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 20 décembre 2016 à 20 heures.